



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



RAPPORT D'ACTIVITES 2019



RAPPORT D'ACTIVITES 2019

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

2019, année de la consolidation des acquis et de l'accélération de la digitalisation



L'année fiscale 2019, dont nous faisons ici le bilan, se caractérise par deux faits majeurs.

En premier lieu, 2019 marque le premier anniversaire du franchissement de la barre historique des **2000 milliards** de recettes brutes mobilisées en 2018 par l'administration fiscale, avec toutes les promesses et tous les défis que cela comporte en termes d'obligations pour se maintenir dans la cour des grands. Le solde de gestion de **2 300**

milliards de recettes brutes à fin décembre 2019, indique que nous avons su maintenir la trajectoire ascendante et tenu nos promesses. Cette performance, bien que modeste au regard des potentialités qu'offre le dynamisme global de l'activité économique, est un indicateur pertinent de notre volonté d'assurer pleinement nos missions, en vue de mobiliser le maximum de ressources pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

A l'heure du bilan, je tiens à féliciter toutes les forces vives de la DGI (Inspecteur Général des Services Fiscaux, Inspecteurs de Division et leurs collaborateurs, collègue des conseillers, Directeurs centraux, agents d'encadrement, agents d'exécution, collaborateurs extérieurs) qui, dans un élan d'effort collectif et mutuel, ont montré leur capacité à relever les défis de l'excellence, dans un environnement parfois contraignant.

En deuxième lieu, 2019 aura été l'année de la pleine opérationnalité de certaines réformes structurelles, notamment dans le domaine numérique.

En effet, la mutation digitale que nous avons amorcée depuis 2017, dans le cadre du processus de modernisation de la Direction Générale des Impôts, a vu la maturité de plusieurs réformes en 2019. Le Système Intégré de Gestion des Impôts (SIGICI) et la solution DGI-Mobile sont quelques-unes des solutions numériques qui sont entrain de bouleverser l'environnement de travail au sein de notre administration.

Leurs impacts sont déjà très significatifs. elle ont permis de renforcer les capacités techniques de la DGI, d'optimiser la gestion quotidienne grâce à une meilleure planification et à une gestion optimale des risques opérationnels, notamment celles liées aux sous-déclarations, aux sous-paiements, au non-respect des délais de déclaration et de paiement...Par ailleurs, elles ont permis de constituer des bases de données et de faire des recoupements d'informations en vue de démasquer les

schémas et les circuits de fraudes et d'évasion fiscales. Par ailleurs, notre niveau d'efficacité actuelle découle de la réduction des coûts de conformité, grâce à ces solutions digitales qui, par-dessus tout, ont rendu l'administration fiscale beaucoup plus conviviale dans ses rapports avec les contribuables clients et les autres usagers.

Tous ces acquis enregistrés en 2019 nous ont permis de nous maintenir dans la zone supérieure des 2000 milliards de recettes mobilisées. Nous comptons y demeurer, pour en faire notre nouvelle zone de confort et d'exploration, grâce à la poursuite des réformes et à la mobilisation de tous les agents autour des objectifs du Gouvernement que nous sommes chargés de mettre en œuvre. L'accélération en 2020, des grands projets tels que la mise en place d'un modèle de prévision des recettes fiscales, la Gestion Electronique des Documents, Easy-Cadastre, Télé-Liasse et la plateforme Hackathon, devraient nous permettre, à terme, de dématérialiser la quasi-totalité de nos métiers et d'accroître l'efficacité et l'efficience de la DGI.

L'heure du bilan me donne également l'occasion de témoigner notre gratitude à tous ceux qui nous accompagnent dans notre mission, afin d'accomplir les changements et les adaptations nécessaires ; l'objectif étant de porter la DGI au rang des administrations fiscales les plus performantes d'Afrique et du monde.

J'adresse tout particulièrement, des remerciements à **Monsieur Amadou Gon COULIBALY**, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et à Monsieur **Moussa SANOGO**, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, pour l'attention bienveillante et l'oreille attentive qu'ils ont toujours accordées aux préoccupations de la DGI dans la mise en œuvre de ses grands projets. Il s'agit ici pour notre administration de prendre toute sa place dans la réalisation de l'ambition du Président de la République, son Excellence Monsieur **Alassane OUATTARA**, qui est de faire la Côte d'Ivoire un pays émergent.

C'est sur ces mots d'espoir partagé, que je souhaite à toutes et à tous, une bonne lecture du présent rapport d'activité 2019 de la DGI, en mettant le cap sur 2020.

OUATTARA SIE Abou
Directeur Général des Impôts

MOT DU DIRECTEUR GENERAL	1
SOMMAIRE.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	5
LISTE DES ANNEXES.....	6
PARTIE INTRODUCTIVE.....	7
LES MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	8
ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	9
LE COMITE DE DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	0
Focus : le SIGICI.....	11
CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE L'ANNEE 2019	14
EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019.....	16
PARTIE 1 :	21
DEROULEMENT DU PLAN D'ACTIONS 2019	21
I. Renforcer les capacités du personnel et moderniser les services.....	22
II. Mener des études sectorielles en vue de mieux cerner le potentiel fiscal.....	23
III. Poursuivre les réformes et la rationalisation du dispositif fiscal	24
IV. Optimiser le rendement de l'impôt	25
V. Renforcer l'autorité morale et améliorer la gouvernance.....	26
PARTIE 2 :	28
RESULTATS DE GESTION	28
I. Recouvrement des recettes fiscales	29
II. Gestion de l'assiette fiscale.....	31
III. Actions de lutte contre la fraude fiscale.....	34
IV. Gestion du cadastre.....	36
CONCLUSION	47
ANNEXES STATISTIQUES.....	48

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles	Définitions
ACD	Arrêté de Concession Définitive
ACI	Agent de Constatation des Impôts
AF	Annexe Fiscale
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CGI	Code Général des Impôts
CME	Centre des Moyennes Entreprises
CORIF	Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier
CPFH	Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques
CSP	Contrôle Sur Pièce
DC	Droit Constaté
DCAD	Direction du Cadastre
DCQPCF	Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion du Civisme Fiscal
DDCFET	Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre
DERAR	Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque
DGBF	Direction Générale du Budget et des Finances
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DI	Direction de l'Informatique
DLCD	Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DMGE	Direction des Moyens Généraux et de l'Équipement
DOA	Direction des Opérations d'Assiette
DPESF	Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales
DPP	Déclaration à Paiement Partiel
DR	Direction Régionale
DRAN	Direction Régionale d'Abidjan Nord
DRHF	Direction des ressources Humaines et de la Formation
DSP	Déclaration Sans Paiement
DVFN	Direction des Vérifications Fiscales Nationales
ENSEA	Ecole Nationale supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
EPN	Etablissement Public National
HMI	Hôtel Médical des Impôts
IF	Impôt Foncier
IGSF	Inspection Générales des Services Fiscaux
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt Synthétique
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
LFE	Livre Foncier Electronique
ODP	Occupation du Domaine Public
ONEP	Office National de l'Eau Potable
RGI	Recette Générale des Impôts
RNI	Régime Normal d'Imposition
RPI	Recette Principale des Impôts
RSI	Régime Simplifié d'Imposition
SAID	Service d'Assiette des Impôts du Divers
SIGICI	Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire
SMQ	Système de Management de la Qualité
TF	Taxe Forfaitaire
TFPCA	Taxe Forfaitaire de Petits Commerçants et Artisans
TSE	Taxe Spéciale d'Équipements

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Tableau comparatif des objectifs et réalisations de la DGI	30
Tableau 2 : Assujettis aux impôts professionnels à fin décembre 2019.....	31
Tableau 3 : Assujettis à l'impôt foncier à fin décembre 2019	31
Tableau 4 : Les parcelles existantes à fin décembre 2019/2018	32
Tableau 5 : Evolution des parcelles imposées à fin décembre 2019/2018.....	32
Tableau 6 : Les avis d'imposition distribués à fin décembre 2019	32
Tableau 7 : Les dégrèvements.....	33
Tableau 8 : Evolution du nombre de sections créées de 2018 à 2019.....	36
Tableau 9 : Synthèse des travaux de mise à jour	36
Tableau 10 : Evolution de la délivrance des extraits topographiques entre 2018 et 2019	37
Tableau 11 : Synthèse des recensements effectués au cours des bornages contradictoires.....	37
Tableau 12 : Synthèse des travaux de recoupement	37
Tableau 13 : Situation de la réforme du matériel administratif au titre de l'année 2019	38
Tableau 14 : Situation globale des titres fonciers présents dans la base de données de la conservation foncière au 31 décembre 2019	40
Tableau 15 : Synthèse de la création des titres fonciers au titre de l'année 2019	40
Tableau 16 : Situation globale des titres fonciers consultables en ligne	41
Tableau 17 : Situation globale des publications de droits réels au Livre Foncier Electronique.....	41
 Graphique 1 : Objectifs et réalisations de recettes brutes par groupe d'impôts.....	30
Graphique 2 : Evolution des adhésions e-impôts entre 2017 et 2019	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des demandes de création de titres fonciers	i
Annexe 2 : Synthèse des contributeurs effectifs par direction régionale	i
Annexe 3 : Comparaison des recettes brutes aux prévisions par nature d'impôts	ii
Annexe 4 : Répartition des recettes brutes par type de recouvrement	iii

PARTIE INTRODUCTIVE

LES MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES

Les grandes missions de la Direction générale des Impôts sont les suivantes :

▪ *Missions juridiques et techniques*

- élaborer, appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales ;
- préparer, négocier et appliquer les conventions fiscales internationales ;
- mener les opérations d'enregistrement et de timbre ;
- assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence.

▪ *Missions fiscales*

- mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ;
- effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que de porte ;
- connaître des réclamations contentieuses et des juridictions gracieuses ;
- assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
- assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques.

ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

La Direction générale des Impôts est dirigée par un Directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Directeur général d'Administration centrale.

Le Directeur général est assisté de deux Directeurs généraux adjoints nommés par décret pris en Conseil des Ministres. Ils ont rang de Directeur général adjoint d'Administration centrale.

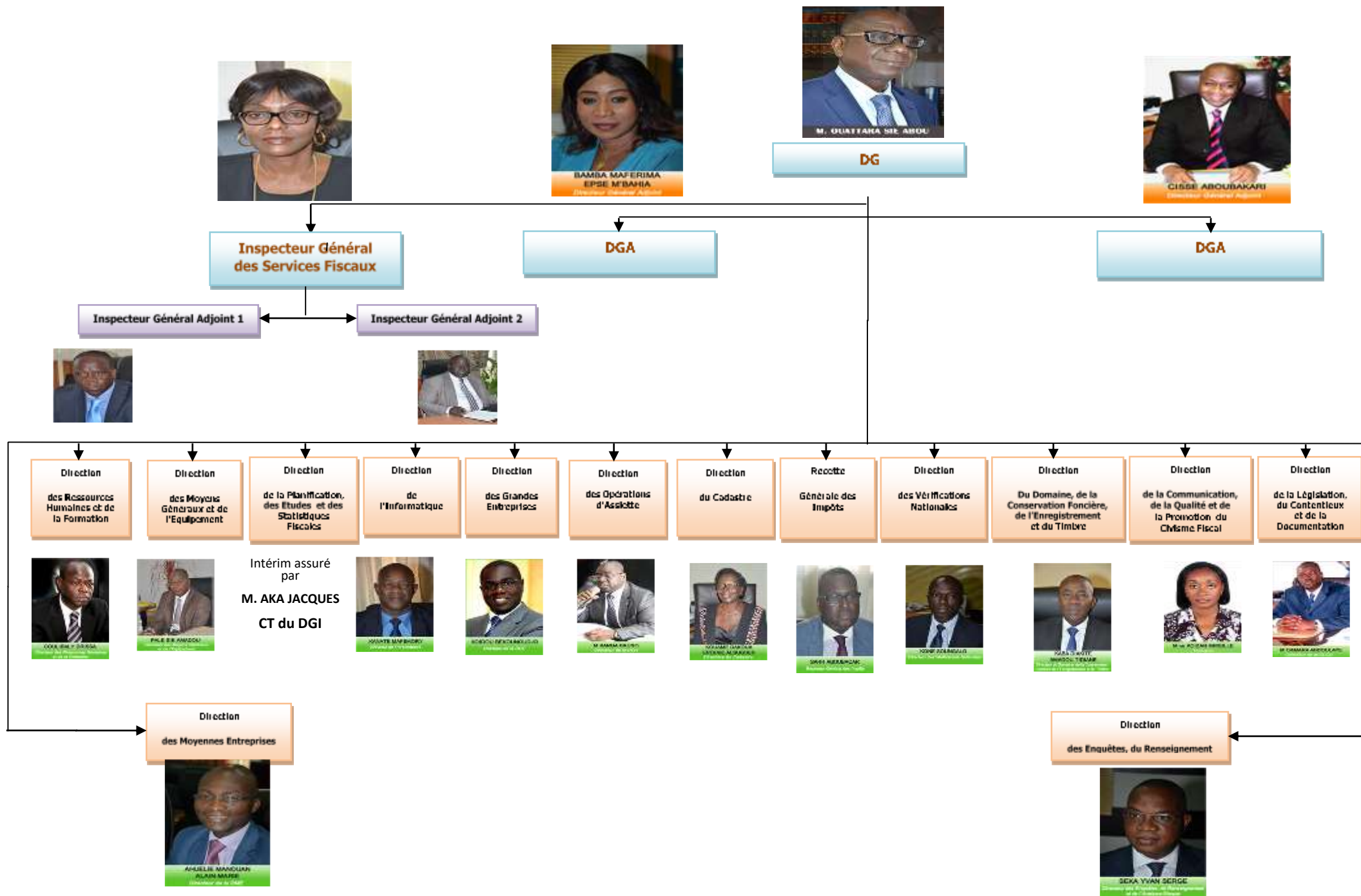
Par ailleurs, la Direction générale est organisée en une Inspection générale des Services Fiscaux, quatorze (14) directions centrales ainsi que des services extérieurs.

Ces directions centrales sont :

- la Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation ;
- la Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- la Direction des Moyens généraux et de l'Equipement ;
- la Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques fiscales ;
- la Direction de l'Informatique ;
- la Direction des Grandes Entreprises ;
- la Direction des Moyennes Entreprises ;
- la Direction des Opérations d'Assiette ;
- la Recette Générale des Impôts ;
- la Direction des Vérifications Fiscales nationales ;
- la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-risque ;
- la Direction du Domaine, de la Conservation foncière, de l'Enregistrement et du Timbre ;
- la Direction du Cadastre ;
- la Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion Civisme Fiscal.

LE COMITE DE DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

COMITE DE DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



❖ Généralités

Le Système intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire (SIGICI) est la nouvelle plateforme numérique de la DGI qui permet de disposer de données fiables concernant les activités de l'Administration fiscale en matière de gestion des contribuables, de suivi de la Fiscalité professionnelle, de la Fiscalité immobilière et mobilière, du Contrôle fiscal, du Recouvrement, de la Comptabilité et des Statistique.

En matière de recouvrement des impôts et taxes, le SIGICI garantit un mécanisme de rapprochement bancaire automatisé avec une sécurisation des procédures d'encaissement et de génération des quittances sécurisées.

Le SIGICI permet surtout la digitalisation intégrale de tous les processus de gestions liés aux dossiers contribuables et généralise la dématérialisation des impôts et taxes au profit des contribuables de toutes tailles et catégories.

❖ Objectif

Opérationnel depuis le 26 février 2019 le SIGICI a été conçu autour de quatre objectifs stratégiques, à savoir :

- Une intégration de tous les métiers de la DGI dans un outil informatique unique

Tous les métiers de la DGI (impôts divers et foncier, conservation foncière, domaines, enregistrement, timbres) partageront les mêmes informations et référentiels et seront centralisés dans une base de données unique intégrant tout l'historique des outils actuels.

- Une vision complète à 360° sur tous les dossiers avec une automatisation du suivi

Le système sera articulé autour d'un moteur de gestion par dossiers avec workflows basés sur les règles du LPF. Déclarations, contrôles, contentieux, règlements, etc., seront liés pour faciliter la navigation. L'historique des événements et commentaires restera disponible à tout moment

- Une analyse risques des contribuables et des outils d'aide à la décision

Le système contrôlera automatiquement les calculs d'impôt, le respect des échéances, et la cohérence des déclarations par rapport aux données de recoupements. Chaque contribuable sera ainsi évalué et noté par le système, pour faciliter la programmation et l'exécution des contrôles.

- Une maîtrise et une célérité des flux de trésorerie

Le processus d'encaissement des recettes devra être optimisée au maximum afin de permettre une célérité dans la mise à disposition des ressources au Trésor. Une automatisation des travaux des receveurs est également à prévoir.

❖ Principes structurants

Pour atteindre ces objectifs, huit principes structurants seront progressivement mis en œuvre :

- ➔ Une refonte totale des bases de données de la DGI
- ➔ Une généralisation massive d'e-impôts progressivement obligatoire
- ➔ Des instruments de paiements modernes
- ➔ Un compte bancaire unique de recette à la BNI
- ➔ Une sécurisation des processus de gestion
- ➔ Une séparation claire des processus de gestion des processus comptables
- ➔ Des outils de contrôle, d'analyse et de statistiques automatisés
- ➔ Une reprise de l'historique des arriérés de GUOAR

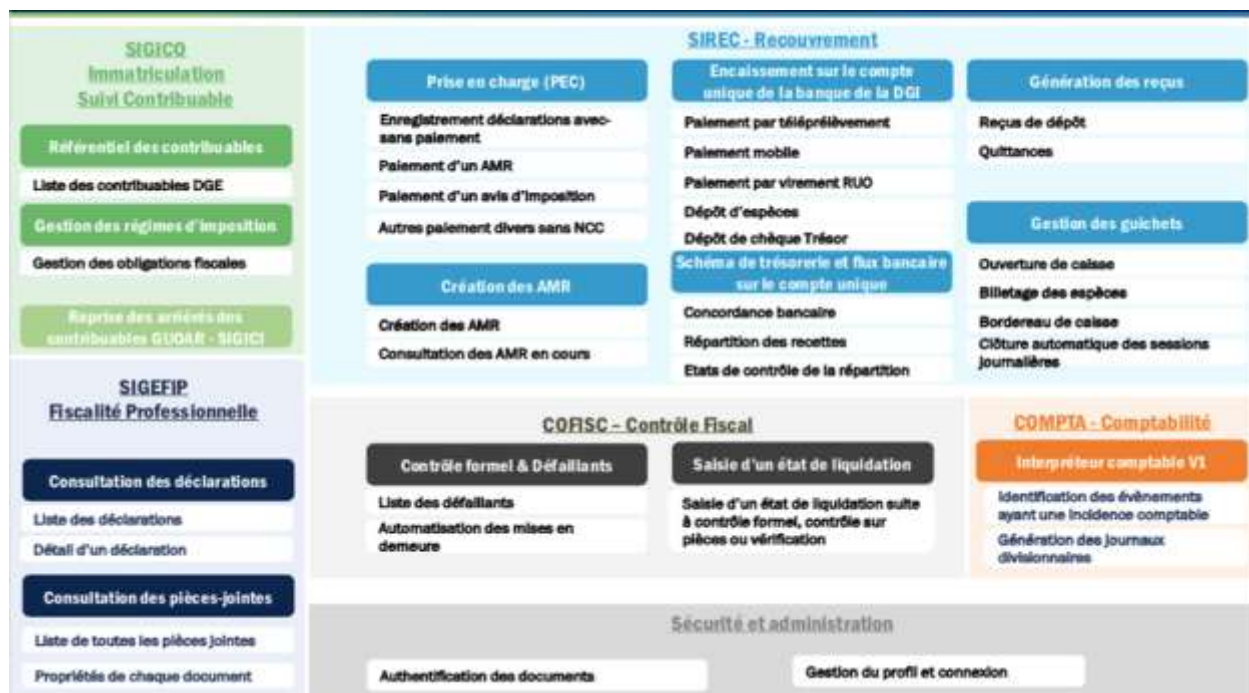


❖ Architecture fonctionnelle du SIGICI

Le SIGICI rassemble l'ensemble des métiers de la DGI et leurs différents axes. A cet effet, il s'appuie sur une base de données centralisée autour des six (06) modules fonctionnels suivants :

- le suivi du contribuable
- la fiscalité professionnelle
- la fiscalité immobilière et mobilière
- le contrôle fiscal, la comptabilité
- la supervision et les statistiques
- la sécurité et l'administration du système

Chacun de ces modules permet d'accéder à des pages spécifiques, dont le contenu et le fonctionnement sont détaillés.



❖ Accessibilité et connexion au SIGICI

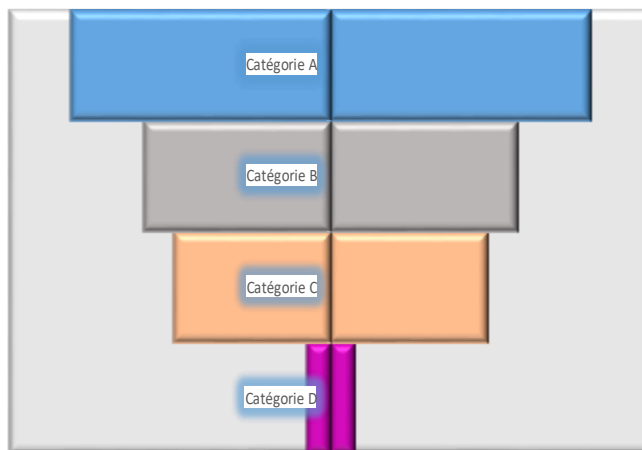
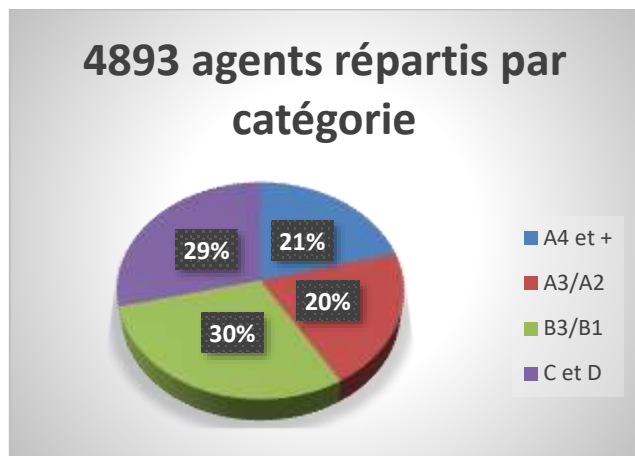
La plateforme SIGICI est accessible via un navigateur Web exclusivement depuis le réseau interne de l'Administration fiscale. Pour se connecter à la plateforme, l'agent doit disposer d'un compte (adresse email DGI) et d'un mot de passe fourni par le service compétent.

La page de connexion permet d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités de SIGICI.

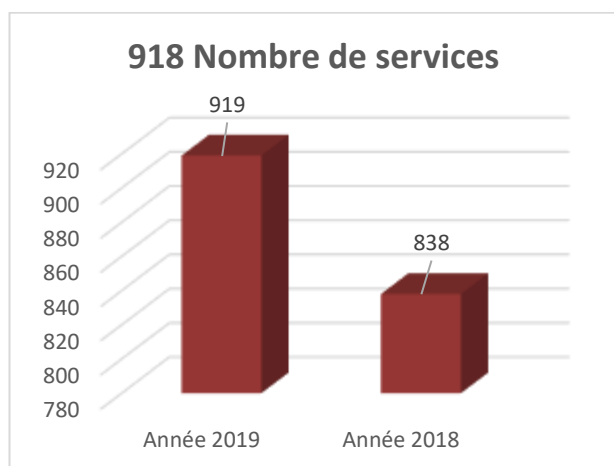


CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE L'ANNEE 2019

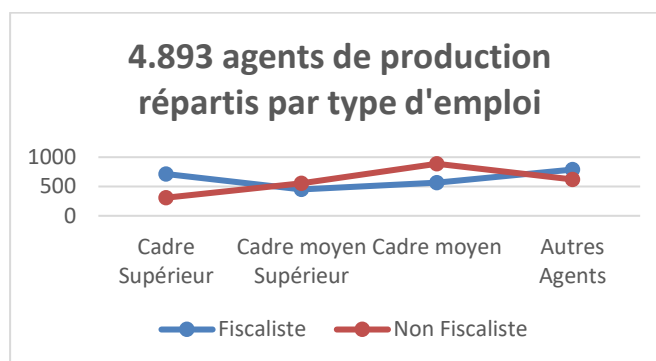
Répartition des agents par catégorie



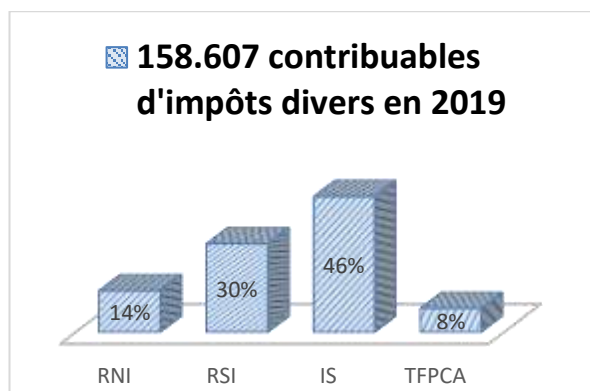
Evolution des services



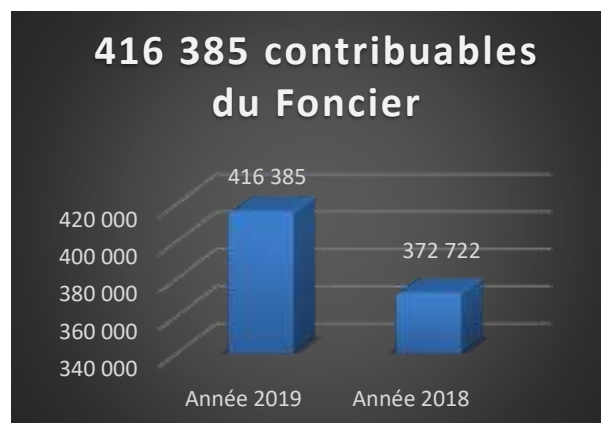
Répartition par type d'emploi



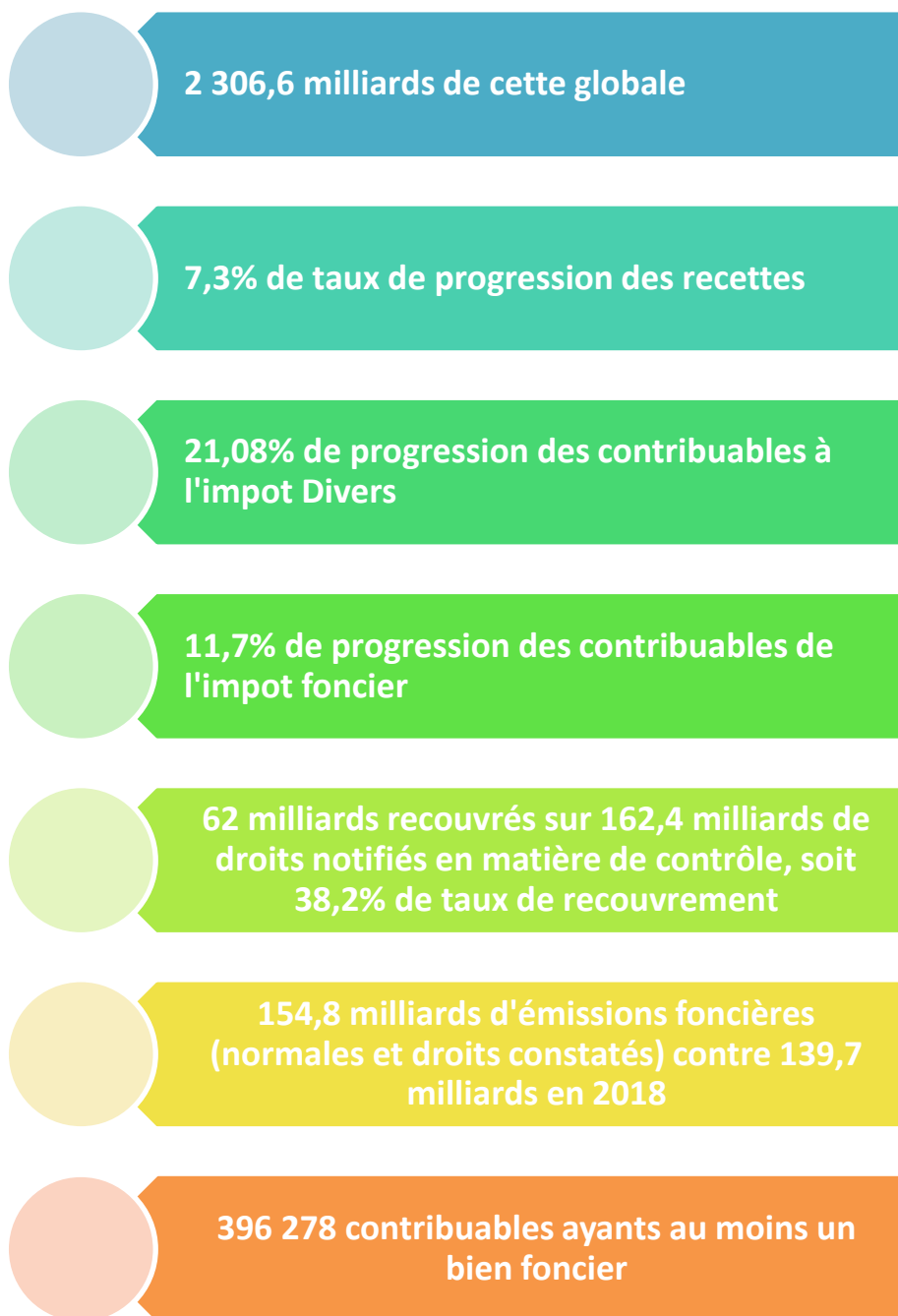
Impôts professionnels



Impôt Foncier



Autres indicateurs clés de l'année



EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

SEMINAIRE BILAN 2018 – OBJECTIF 2019



La DGI a organisé son traditionnel Séminaire bilan 2018 - Objectifs 2019 les 1er et 2 Février 2019 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, sous la présidence de Monsieur Moussa SANOGO, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

ATELIER DE REVUE DU SYSTÈME STATISTIQUE DE LA DGI



La Direction de la Planification des Etudes et des Statistiques Fiscales a organisé un atelier de réflexion sur la revue du système statistique de la DGI, du 18 au 21 décembre 2019 à N'SA Hôtel de Grand-Bassam

MISSION OTA



Une mission de l'Office de l'assistance technique du Trésor Américain (OTA) se déroule du 03 au 20 septembre 2019 à la Direction générale des Impôts. La réunion d'ouverture a été présidée par Mme M'BAHIA Maférima, Directeur général Adjoint.

MISSION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS DU BENIN



La Direction générale des Impôts (DGI) a accueilli une mission de la Direction générale des Impôts du Bénin en vue de s'enquérir de l'expérience de l'administration fiscale ivoirienne du 16 au 20 août 2019 à la DGI. La rencontre a été présidée par M. OUATTARA Sié Abou, Directeur général des Impôts.

8ème EDITION DU FORUM ECONOMIQUE ANNUEL DE LA CGECI



Le Directeur général des Impôts M. OUATTARA Sié Abou accompagné de quelques collaborateurs a participé à la 8ème édition du forum économique annuel de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) du 14 au 15 octobre 2019 à Abidjan Sofitel-Hôtel Ivoire.

CEREMONIE DE LANCEMENT DU SIGICI



Sous la présidence de son Excellence Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat a organisé la cérémonie de lancement du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI), mise en place par la Direction générale des Impôts, le jeudi 14 mars 2019 à la salle de conférence.

CEREMONIE DE LANCEMENT DU SIGICI

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU FMI



Une mission d'assistance technique de département des Finances Publiques du FMI s'est tenue du 28 janvier au 08 février 2019 à la Direction générale des Impôts. La rencontre d'ouverture a été présidée par Mme M'BAHIA Maférima, Directeur général Adjoint, au 10ème étage de la Tour E.

34ème CONFERENCE ANNUELLE DU CREDAF YAOUNDE-HILTON HOTEL (CAMEROUN)



Le Directeur général des Impôts M. OUATTARA Sié Abou, a conduit la délégation de la DGI lors de la 34ème conférence annuelle du Cercle de Réflexion et d'Echange des Dirigeants de l'Administration Fiscale (CREDAF), qui s'est déroulée du 10 au 13 juin 2019, à Yaoundé-Hilton Hôtel (Cameroun).

DEJEUNER DEBAT ORGANISE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE EUROPEENNE EN COTE D'IVOIRE (EUROCHAM)



Le Directeur général des Impôts, M. OUATTARA Sié Abou a procédé, au cours d'un déjeuner débat organisé par la Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire (EUROCHAM) à la présentation des principales mesures de l'annexe fiscale 2019, le jeudi 24 janvier 2019 à l'Hôtel Novotel Abidjan Plateau.

18ème EDITION DU PRIX D'EXCELLENCE 2018 DE LA DGI



La Direction générale des Impôts a organisé sa 18ème Edition du Prix d'Excellence sous le Parrainage de son Excellence Monsieur Jeannot AHOUSSOU KOUADIO, Président du SENAT, sous le Patronage de son Excellence M. Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et en présence de Monsieur Moussa SANOGO, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le jeudi 18 juillet 2019, au SOFITEL Abidjan Hôtel Ivoire. Cette cérémonie a eu pour thème : « La digitalisation de la DGI : le SIGICI, levier de performance pour l'optimisation des recettes fiscales ».

PARTIE 1 :

DEROULEMENT DU PLAN D'ACTIONS

2019

I. RENFORCER LES CAPACITÉS DU PERSONNEL ET MODERNISER LES SERVICES

1. Renforcer les capacités du personnel

Le renforcement des capacités du personnel a été une préoccupation majeure de la direction générale des impôts. Ainsi, vingt-trois (23) actions ont été initialement définies, dont neuf (9) ont été exécutées (soit 39%) et quatorze (14) n'ont pas pu être exécutées (soit 61%).

Dans ce cadre quatre (4) sessions de formation ont été organisées par la Direction des Ressources humaines et de la Formation, en collaboration avec les services de base.

La première session a consisté à développer les capacités opérationnelles des acteurs du recouvrement (RPI, receveurs, comptables, régisseurs et caissiers), en collaboration avec la Recette générale des Impôts.

La deuxième activité au titre de ce chapitre a consisté à organiser un séminaire de formation des Chefs de services d'Assiette, dans le cadre d'une collaboration entre la DRH et la DOA.

La troisième activité au titre de ce chapitre a consisté à organiser un séminaire de formation des Chefs de services du Cadastre.

La quatrième activité au titre de ce chapitre a consisté à organiser deux sessions de formation, respectivement au profit des Chefs de Bureau Contrôle et des Chefs de Bureau du Domaine et de l'Enregistrement des vingt-cinq Conservations de la Propriété Foncière et de l'Hypothèque d'Abidjan et de l'Intérieur du pays.

Ce sont au total 57 personnes formées sur un objectif de 60.

En outre, il a été organisé un forum d'échanges d'expériences sur la gestion de l'impôt foncier, et une formation de base en fiscalité au profit de quatre-vingt-cinq (85) agents de constatation des impôts.

2. Moderniser les services

Dans le souci d'accroître la productivité des services de la DGI, un programme de vulgarisation de l'utilisation du logiciel LTT Easy cadastre a été mis en œuvre par la DCAD.

Il a également été finalisé le paramétrage de tous les actes de transfert de propriété dans le cadre de la mise en œuvre de la télépublication des actes notariés, ainsi que la certification des titres fonciers de l'intérieur du pays.

Des améliorations ont été apportées à l'outil d'analyse et de suivi des entreprises assujetties à la TVA, à travers l'insertion de certains onglets tels que « la Direction » et l'ajout de certains indicateurs de risque.

Dans le cadre de l'optimisation des rendements du contrôle fiscal, les agents vérificateurs ont été équipés d'ordinateurs portables et la politique de déconcentration des services de contrôle s'est poursuivie.

II. MENER DES ÉTUDES SECTORIELLES EN VUE DE MIEUX CERNER LE POTENTIEL FISCAL

La DERAR a mené une étude dans le but d'appréhender les pratiques illégales des entreprises du secteur de la grande distribution alimentaire tendant à éluder l'impôt, et de procéder in fine, à un contrôle exhaustif des opérateurs soupçonnés de fraude fiscale.

Une seconde étude portant sur l'analyse du rendement fiscal des prélèvements à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu du secteur informel et sur les paiements faits aux prestataires de services du secteur informel, a été menée dans l'objectif d'apprécier l'incidence des réformes entreprises par la DGI sur le rendement de cet impôt.

Les deux autres études sont prévues par la DOA pour évaluer la contribution aux recettes fiscales de la filière minière.

III. POURSUIVRE LES RÉFORMES ET LA RATIONALISATION DU DISPOSITIF FISCAL

La DGI a subdivisé ce thème en neuf (9) actions dont sept (7) sont exécutées (soit 78%) et deux (2) non exécutées (soit 22%).

A ce titre, la DLCD a mis à jour et en ligne sur les sites intranet et internet de la DGI les imprimés de déclarations aménagés par l'AF 2019 et élaboré les imprimés de déclarations institués par l'AF 2019.

La version électronique du code général des impôts 2019 a été mis en ligne et sa version papier a été éditée en 2943 exemplaires dont 2932 ont été distribués aux ministères et institutions de la République, aux services de la DGI et au secteur privé.

En outre, l'annexe fiscale 2020 a été élaboré et le modèle de convention fiscale de la côte d'Ivoire a été traduit en anglais.

En ce qui concerne les conventions fiscales internationales, la DGI a entrepris des négociations de convention de non double imposition entre la Côte d'Ivoire et le Qatar.

Elle a aussi effectué une mission au Vietnam, dans le cadre de négociations d'accord de non double imposition entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la République socialiste du Vietnam.

IV. OPTIMISER LE RENDEMENT DE L'IMPÔT

Dans le cadre de l'optimisation du rendement de l'impôt foncier, des travaux d'immatriculation ont été menés dans des localités identifiées en 2018.

Ces travaux sont relatifs au traitement de demandes de titre foncier, de création sections, de mise à jour de plans, de production et de reproduction de plans, de recensement des propriétés foncières et de recoupement.

Relativement à la création de sections, il s'agit de travaux dont l'exécution concourt à cadastrer les villes et circonscriptions foncières de la Côte d'Ivoire. Cette opération conduit à la maîtrise du territoire et à la célérité dans le traitement des dossiers de demande de titre foncier dans le cadre de la procédure de l'immatriculation, ainsi qu'à la mise en place d'une cartographie cadastrale détaillée, fiable et intégrant tous les aspects de l'aménagement.

Les écarts positifs constatés entre 2018 et 2019 en terme de dossiers reçus (+5 291) et de dossiers en instance de traitement (+4 862) résultent d'une nette progression de la demande des requérants. Ce qui se traduit par le dynamisme constaté dans les localités de Bingerville, Songon et Grand-Bassam, d'où un nombre important de dossiers techniques en instance.

Par ailleurs, dans le souci d'élargissement de l'assiette fiscale, la DGE a procédé au cours de l'exercice 2019, au recensement des succursales et des entrepôts de l'intérieur du pays.

V. RENFORCER L'AUTORITÉ MORALE ET AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Dans le souci de renforcer l'autorité morale et améliorer la gouvernance au sein de l'Administration fiscale ivoirienne, plusieurs missions d'inspection et de contrôles ont été réalisées par l'IGSF au cours de l'année 2019 notamment :

- la réalisation d'un audit portant sur la gestion des entreprises bénéficiaires d'avantages fiscaux ;
- la réalisation d'un audit sur la mise en œuvre des mesures fiscales nouvelles prises en 2017 ;
- la mise en place des dispositifs de contrôle interne à la DGE ;
- la réalisation d'un audit portant sur l'enrichissement du fichier des contribuables avec l'apport des immatriculations au CEPICI ;
- la réalisation d'un audit portant sur les liaisons fonctionnelles dans les services ;
- le contrôle du suivi de la mise en œuvre des recommandations des premier, deuxième et troisième trimestres de l'année 2019.

En ce qui concerne l'élaboration de la cartographie des risques, un guide méthodologique d'élaboration d'une cartographie des risques a été mis à la disposition des quatre groupes de travail mis en place. Ce document didactique a pour objet d'expliquer les différentes tâches à accomplir au cours des quatre grandes phases d'élaboration de cet outil :

- l'identification et la qualification des risques inhérents ;
- l'évaluation et la hiérarchisation des risques inhérents ;
- l'identification des dispositifs de contrôle interne existants en vue de maîtriser les risques inhérents ;
- l'évaluation de ces dispositifs en vue de ressortir les risques résiduels.

Désormais, l'IGSF procède au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées afin de mesurer l'impact qualitatif de ses interventions sur le rendement des services.

VI. RENFORCER LES ACTIONS SOCIALES

Dans le souci de renforcer la cohésion sociale dans le cadre de prévention des risques sociaux, des missions de diagnostic social ont été conduites par la DRHF dans les services d'Abidjan au cours du premier trimestre de l'année.

Par ailleurs, le service social de la Direction des ressources humaines et de la formation a été déconcentré afin de mieux prendre en compte la dimension psychologique des agents. Ainsi, des services sociaux ont été créés dans toutes les directions régionales.

VII. AMÉLIORER LE SYSTÈME D'INFORMATION

Les actions prévues dans ce cadre ont pour but de renforcer les infrastructures et les capacités opérationnelles du système d'information de la DGI, à travers le déploiement du Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire (SIGICI).

VIII. RENFORCER LES ACTIONS DE COMMUNICATION

La prise en charge des missions de la DGI en matière de communication a consisté à renforcer la promotion du civisme fiscal par la diffusion des nouvelles mesures de l'Annexe Fiscale 2019, la sensibilisation à l'utilisation des téléprocédures et l'organisation de l'édition 2019 de la campagne sur l'impôt foncier.

IX. MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DU MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

La certification des téléprocédures à la DGE prévue s'achever cette année n'a pas pu être exécuté. Cette activité a été reporté.

PARTIE 2 :

RESULTATS DE GESTION

I. RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES

La DGI a enregistré en 2019, **2 306,6 milliards**. En rapport avec les recettes de 2018 qui s'établissaient à **2 149,4 milliards**, les recettes de 2019 affichent une hausse de **157,3 milliards**, soit un taux de progression de **7,3%**.

Cependant, en rapport avec les objectifs de réalisation fixés à la DGI, objectifs qui s'élèvent à **2 410,2 milliards**, il se dégage un écart négatif de **103,5 milliards**, soit un taux de réalisation de 95,7%.

Ce taux de réalisation est dû aux insuffisances de résultats enregistrées principalement par les ITS (-44,4 milliards), la TVA (-27,4 milliards), l'IRVM (-18,2 milliards), l'Impôt BIC hors pétrole-gaz (-12,5 milliards) et la taxe spéciale sur les communications téléphoniques (-10,1 milliards).

Ces résultats résultent de plusieurs facteurs :

- la baisse des tarifs de communication et l'usage de solutions alternatives offertes par les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, etc.) ont entraîné une baisse des contributions fiscales du secteur des télécommunications ;
- la baisse des contributions dans les secteurs des services et les difficultés de recouvrement des ITS dans les EPN et sociétés d'Etat ont impacté négativement le rendement des ITS ;
- les écarts constatés entre les exportations enregistrées à la Direction Générale des Douanes et celles déclarées par les contribuables au cours de l'année 2019 ont engendré la perte de 158,2 milliards de TVA. De plus, La TVA a enregistré un montant élevé des couts fiscaux dû aux exonérations (63,8 milliards).
- Toutefois, la bonne tenue de l'impôt BIC pétrole-gaz (+26,6 milliards) proviendrait du paiement non prévu de 22,6 milliards au mois de décembre 2019 suite à l'enlèvement de pétrole brut effectué le 15 novembre.

Les objectifs de 2019 et 2018 en matière d'impôts directs et d'impôts indirects ont été presque atteints (au moins 89,9%). En ce qui concerne la catégorie « autres taxes », les résultats de 2019 sont en deçà des attentes tandis que ceux de 2018 ont été obtenus.

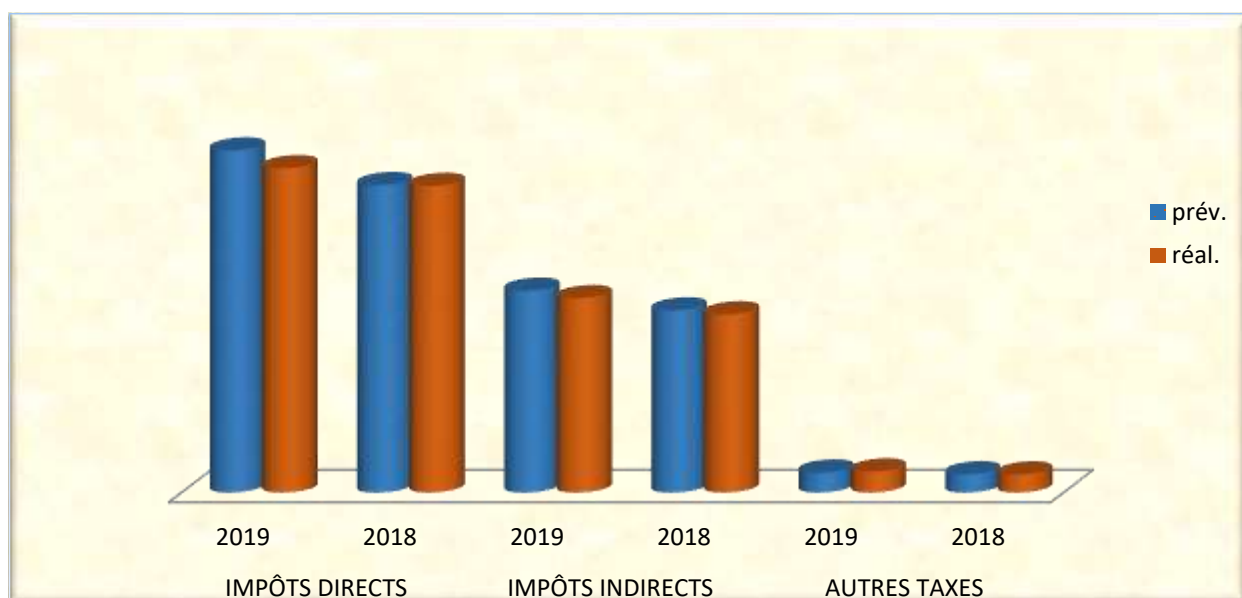
La part des directions régionales dans les recettes fiscales s'est légèrement améliorée en 2019. En effet, l'ensemble des réalisations des directions régionales a représenté **17,8%** des recettes en 2019 contre **17,1%** en 2018.

Tableau 1 : Tableau comparatif des objectifs et réalisations de la DGI

	2019				2018			
	prév.	réal.	écart	taux de Réal	prév.	réal.	écart	taux de réal
Taxes directes								
total impôts BIC	424 865	439 046	14 181	103,3%	426 713	440 828	13 482	103,2%
tot. ITS	547 629	503 211	-44 418	91,9%	491 815	475 764	-17 366	96,5%
total patentes	98 016	91 798	-6 218	93,7%	86 269	85 091	-1 179	98,6%
Autres impôts directs	392 175	352 465	-39 710	89,9%	309 571	309 274	-526	99,8%
Total taxes directes	1 462 686	1 386 521	-76 165	94,8%	1 314 369	1 310 956	-5 590	99,6%
Taxes indirectes								
Tva	543 749	516 274	-27 475	94,9%	485 957	471 327	-14 629	97,0%
Autres taxes indirectes	318 539	314 098	-4 441	98,57%	292 092	289 881	-2 211	99,24%
total impôts indirects	862 288	830 372	-31 915	96,3%	778 049	761 208	-17 113	97,8%
total impôts directs et indirects	2 324 973	2 216 893	-108 080	95,4%	2 092 419	2 072 164	-22 702	98,9%
Autres taxes	85 237	89 769	4 532	105,3%	77 748	77 214	-534	99,3%
Total général	2 410 210	2 306 662	-103 548	95,7%	2 170 167	2 149 378	-23 237	98,9%
Dont recette pétrole-gaz	109 433	147 509	38 076	135%	111 390	123 863	11 569	110,4%

Source : Document d'analyse des recettes 2019

Graphique 1 : Objectifs et réalisations de recettes brutes par groupe d'impôts



Source : Document d'analyse des recettes 2019

II. GESTION DE L'ASSIETTE FISCALE

1. Les assujettis aux impôts divers par régime d'imposition

Le nombre de contribuables inscrits au fichier des impôts divers ou impôt professionnel à fin décembre 2019 est de **158 607**.

Par rapport à fin décembre 2018, le fichier connaît une progression de **27 617** contribuables.

Par régime d'imposition, près de la moitié des contribuables (**47,5%**) relève du régime de l'impôt synthétique. Les contribuables au **RNI** et **RSI** représentent respectivement **13,8%** et **30,4%** du fichier. Les contribuables de la Taxe Forfaitaire de Petits Commerçants et Artisans (TFPCA) représentent **8,4%**.

Tableau 2 : Assujettis aux impôts professionnels à fin décembre 2019

REGIME D'IMPOSITION	RNI	RSI	IS	TFPCA	TOTAL	Poids
DGE	995				995	0,6%
DME	2 507				2 507	1,6%
DR ABIDJAN	9 359	37 837	50 222	4 843	102 261	64,5%
TOTAL ABIDJAN	12 861	37 837	50 222	4 843	105 763	66,7%
DR INTERIEUR	8 978	10 346	25 096	8 424	52 844	33,3%
TOTAL DGI	21 839	48 183	75 318	13 267	158 607	100,0%
Pourcentage	13,8%	30,4%	47,5%	8,4%	100,0%	

Source : Document d'analyse des recettes 2019

2. Les assujettis à l'impôt foncier

Le fichier de l'impôt foncier comporte **416 385** contribuables à fin décembre 2019. Il est composé à **98,5%** de personnes physiques contre **1,5%** de personnes morales.

En comparaison avec la situation de fin décembre 2018 (**372 722** contribuables), le fichier s'est enrichi de **43 663** contribuables, soit une progression de **11,7%**.

Tableau 3 : Assujettis à l'impôt foncier à fin décembre 2019

Directions Régionales	Personnes Physiques	Personnes Morales	Total
ABIDJAN	202 194	4 159	206 353
INTERIEUR	257 839	2 936	260 775
TOTAL DGI	410 288	6 097	416 385

Source : Document d'analyse des recettes 2019

A fin décembre 2019, on dénombre 1 781 665 parcelles existantes sur les plans contre 1 686 180 à fin décembre 2018, soit une progression de 5,7%.

Tableau 4 : Les parcelles existantes à fin décembre 2019/2018

Zones	Parcelles existantes à fin déc. 2018	Parcelles existantes à fin déc. 2019	Ecart 2019/2018	Taux d'évolution
ABIDJAN	401 799	423 259	21 460	5,3%
INTERIEUR	1 284 381	1 358 406	74 025	5,8%
TOTAL	1 686 180	1 781 665	95 485	5,7%

Source : Document d'analyse des recettes 2019

Le nombre de parcelles imposées est passé de 460 552 à fin décembre 2018 à 580 213 à fin décembre 2019 ; soit une progression de 26%.

Cette progression est la conséquence des travaux du CORIF dont l'un des objectifs consiste à imposer 100 mille nouvelles parcelles.

Tableau 5 : Evolution des parcelles imposées à fin décembre 2019/2018

Direction Régionale	Parcelles imposées à fin déc. 2018	Parcelles imposées à fin déc. 2019	Ecart	Taux d'évolution
ABIDJAN	202 817	287 461	84 644	41,73%
INTERIEUR	257 735	292 752	35 017	13,59%
TOTAL DGI	460 552	580 213	119 661	25,98%

Source : Document d'analyse des recettes 2019

Par rapport au nombre de parcelles existantes, la proportion de parcelles imposées est de 32,6% globalement, dont 67,9% à Abidjan et 21,6% à l'intérieur.

En ce qui concerne la distribution des avis d'imposition, le taux de distribution s'est nettement amélioré en 2019 (soit 91%) par rapport à 2018 (81%).

Tableau 6 : Les avis d'imposition distribués à fin décembre 2019

	Nombre total d'avis à distribuer	Nombre d'avis distribués	Avis restants	Taux de distribution
ABIDJAN	244 451	227 327	17 124	93,0%
INTERIEUR	272 599	242 047	30 552	88,8%
TOTAL	517 050	469 374	47 676	90,8%

Source : Document d'analyse des recettes 2019

Les dégrèvements se sont accrus en nombre et en montant en 2019 par rapport à 2018, respectivement de 14,6% et 62,4%.

En 2019, les montants dégrévés se répartissent comme suit :

- dégrèvements contentieux : 52,7% ;
- dégrèvements d'office : 42,8% ;
- remises gracieuses : 4,5%.

La part relativement élevée des dégrèvements d'office (42,8%) est l'une des conséquences des travaux d'assainissement du fichier.

En ce qui concerne les dégrèvements contentieux, le taux de (52,7%) invite les responsables des services à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des émissions, notamment la bonne identification du propriétaire et de la valeur locative du bien à l'effet de réduire le nombre de contestations.

Globalement, on note que les taux de contributeurs effectifs demeurent assez faibles (voir annexe 2).

Le taux de contributeurs effectifs le plus élevé est enregistré en matière d'impôt synthétique (56,5% en moyenne) et le plus faible par la patente commerce (27,8% en moyenne).

Tableau 7 : Les dégrèvements

Montants en millions FCFA

Libellé	Année 2018				Année 2019			
	Nbre d'articles	Nbre Contrib	Montant	Poids	Nbre d'articles	Nbre Contrib	Montant	Poids
Dégrèvements d'office	54 461	6 392	8 066	53,5%	57 223	6 820	10 472	42,8%
Dégrèvements suite à contestation	12 333	2 068	6 180	41,0%	19 040	3 150	12 915	52,7%
Remises gracieuses	1 536	183	833	5,5%	2 070	261	1 102	4,5%
TOTAL	68 330	8 643	15 079	100,0%	78 333	10 231	24 489	100,0%

Source : Document d'analyse des recettes 2019

III. ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

En matière de contrôle fiscal, la DGI a recouvré **62,0** milliards sur un montant de droits notifiés de **162,4** milliards en 2019. Elle affiche donc un taux de recouvrement de **38,2%** contre **37,5%** en 2018, pour un montant de **154,2** milliards de droits notifiés. On note une hausse de **0,7 point** du taux de recouvrement de 2019 par rapport à 2018.

Les recouvrements suite aux contrôles sur pièces (CSP) dans les centres de moyennes entreprises (CME) sont de **0,9** milliard en 2019, pour des montants notifiés se chiffrant à **0,6** milliard.

Comparés à 2018, le nombre de dossier ayant fait l'objet d'un contrôle sur pièce (CSP) a connu une augmentation. Le montant liquidé a largement baissé en 2019 (-3,1 milliards). De plus, le taux de recouvrement est passé **42,3%** en 2018 à **148,2%** en lien avec le recouvrement des arriérés des années antérieures en plus de celui des montants liquidés en 2019.

Dans le sous d'améliorer la gouvernance au sein de la DGI, plusieurs missions ont été conduite par l'IGSF auprès de différents services et portent sur :

- la vérification des opérations de taxation au niveau de l'impôt foncier ;
- la vérification de la procédure de traitement des contentieux fonciers ;
- la vérification de la procédure de dégrèvement, remise gracieuse et du suivi des recouvrements suite au dégrèvement foncier ;
- la vérification de la mise à jour des plans cadastraux ;
- le recouvrement des restes à recouvrer ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre du contrôle interne.
- le contrôle des caisses ;
- le point des contrôles fiscaux 2017-2018 ;
- le contrôle des résultats des bulletins de recouplement de 2017 et 2018 ;
- le suivi des défaillants et des contribuables en crédits de TVA de 2017 et 2018 ;
- le contrôle de la régularisation des chèques impayés, DSP et DPP relevés en 2018 ;
- la vérification du respect par la DVFN et la DME des procédures et délais en matière de contrôle fiscal.

Par ailleurs, le contrôle de la présence des agents dans les services qui s'est fait à travers des visites inopinées et l'exploitation des fiches de présence porte sur l'effectif, l'assiduité et la ponctualité.

Les chefs de service et les agents sont présents à leurs postes de travail, sans toutefois être toujours ponctuels. Les fiches de présence sont émargées par l'ensemble des agents, il convient de noter quelques cas de retards et d'absences suite à l'exploitation des fiches de présence.

La faible collaboration entre RPI et DR, DR et Conservateurs, RPI et Fondés de Pouvoirs ne rend pas efficaces les actions menées par ces différents chefs de services.

L'on note également la mauvaise qualité des services d'accueil des contribuables (absence d'une véritable culture de l'accueil du contribuable).

En somme, Les contrôles menés par l'IGSF ont permis de relever les dysfonctionnements suivants :

- inexistence de fichiers d'enregistrement d'avantages fiscaux ;
- inexistence d'application informatique relative à la gestion des exonérations ;
- non-respect par certains contribuables des articles 284 et 286 du CGI relatif à l'obligation de déclaration d'impôts en période d'exonération ;
- non recensement des entreprises bénéficiaires d'avantages liés aux mesures nouvelles conformément aux articles 111 et 111 bis du CGI ;
- non transmission du rapport de traitement des dossiers d'immatriculation aux DR ;
- faiblesse du fichier des contribuables immatriculés au CEPICI ;
- la relation fonctionnelle entre le DR, le CDI et le SAID au niveau de la gestion des contribuables ne se limite qu'à la transmission par voie électronique de la liste des contribuables ;
- inexistence d'organigrammes fonctionnels dans les services ;
- mauvaise collaboration entre les services d'assiette, du foncier et du cadastre ;
- non-respect de la procédure d'immatriculation des contribuables ;
- inexistence de fiches de postes ;
- non-respect de la procédure de commandes de matériels ;
- inexistence de guides et manuels de procédures ;
- le retard dans la transmission des plans d'actions à l'IGSF par les services ;
- les recommandations issues des différentes missions effectuées ne sont pas entièrement exécutées.

IV. GESTION DU CADASTRE

Au titre de l'année 2019, plusieurs demandes de création de titres fonciers ont été traitées aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays (voir annexe 1). Comparativement à l'année 2018, il y a eu un écart positif de 14 264 parcelles créées. Cet écart se justifie par l'approbation des lotissements en grande partie et la réalisation des projets de travaux cadastraux.

Tableau 8 : Evolution du nombre de sections créées de 2018 à 2019

SCAD	Nombre de sections créées		Nombre de parcelles créées		Ecart	Taux de progression
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019		
Total Abidjan	20	42	9 224	18 374	9 150	99%
Total Intérieur	290	274	76 119	81 233	5 114	7%
Total Général	310	316	85 343	99 607	14 264	17%

Source : DCAD

Au titre des mises à jour de plans, il s'agit de travaux dont l'exécution permet d'enrichir la base de données cadastrale.

Les services de base du Cadastre ont fait des mises à jour de 99 607 parcelles sur mappes physiques et numériques au cours de l'année 2019.

En outre, plusieurs travaux de production et de reproduction de plans ont été réalisés et ont trait à la production de la cartographie cadastrale. Les détails de travaux de mise à jour sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Synthèse des travaux de mise à jour

SCAD	Nombre de Sections	Nombre de Parcelles	Nombre de DM/DI/DF à l'écran	Nombre de DM/DI/DF sur map	Nombre de TF sur map	Nombre de TF à l'écran
Total Abidjan	42	18 374	7 672	6 535	2 454	3 821
Total Intérieur	274	81 233	16 649	7 973	3 429	6 370
Total Général	316	99 607	24 321	14 508	5 883	10 191

Source : DCAD

En ce qui concerne la production des plans et des extraits topographiques, il apparaît, comparativement à l'année 2018, un écart négatif de 3 827 plans cadastraux et un écart positif de 82 plans de titre foncier produits.

Tableau 10 : Evolution de la délivrance des extraits topographiques entre 2018 et 2019

SCAD	Plans produits		Ecart	Taux de progression	Extraits topo reproduites		Ecart	Taux de progression	Plans de localisation produits
	2018	2019			2018	2019			
Total Abidjan	5 732	4 310	-1 422	-24,8%	5 432	5 776	344	6,3%	15 411
Total Intérieur	10 935	8 530	-2 405	-22,0%	2 524	2 262	-262	-10,4%	2 401
Total Général	16 667	12 840	-3 827	-23,0%	7 956	8 038	82	1,0%	17 812

Source : DCAD

Quant aux travaux de recensement des propriétés foncières, il s'agit de recensements effectués au cours des bornages contradictoires et d'opérations spéciales.

Ainsi, les services de cadastre ont contribué à la prise en compte fiscale de 24 226 parcelles. Cela traduit l'implication effective de ceux-ci dans l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier.

Tableau 11 : Synthèse des recensements effectués au cours des bornages contradictoires

SCAD	Bornage contradictoire				Recensement Ordinaire				Totaux
	T. Nus	T. Bâti	T. Agri	Total	T. Nus	T. Bâti	T. Agri	Total	
Total Abidjan	5 008	2 191	0	7 199	347	568	0	915	8 114
Total Intérieur	8 435	2 204	25	10 664	1 620	3 828	0	5 448	16 112
Total Général	13 443	4 395	25	17 863	1 967	4 396	0	6 363	24 226

Source : DCAD

Au titre du recoupement, il s'agit des opérations d'enquête qui permettent d'évaluer la valeur locative ou vénale d'un bien, en vue d'un dégrèvement ou de l'application d'un Droit Constaté (DC).

Les services de cadastre ont contribué à identifier 15 469 parcelles non imposées et ont appuyé les services d'assiette dans l'établissement de droits constatés à hauteur de 1 062 971 236 francs CFA. Ces résultats révèlent de bonnes relations fonctionnelles entre les services en charge de la gestion de l'impôt foncier.

Tableau 12 : Synthèse des travaux de recoupement

SCAD	Nombre de parcelles		Total parcelles	Montant DC émis	Montant DC recouverts
	Avec DC	Sans DC			
Total Abidjan	2 541	1 682	4 223	415 950 750	0
Total Intérieur	10 964	435	11 246	647 020 486	12 401 760
Total Général	13 505	2 117	15 469	1 062 971 236	12 401 760

Source : DCAD

En ce qui concerne les émissions (émissions normales et droits constatés), elles s'élèvent à **154,8 milliards** en 2019 contre **139,7 milliards** à fin décembre 2018.

V. GESTION DU DOMAINE, DE LA CONSERVATION FONCIÈRE, DE L'ENREGISTREMENT ET DU TIMBRE

1. La gestion du domaine

Les ventes de matériels réformés des services administratifs et militaires ont rapporté une recette globale de soixante-six millions cinq cent quarante mil quatre cent francs (66 540 400 FCFA).

Tableau 13 : Situation de la réforme du matériel administratif au titre de l'année 2019

N°	Matériel réformé	Nombre d'ordres de recette émis	Montant correspondant
1	Vente de Véhicules administratifs réformés	250	54 056 200
2	Vente de Véhicules et autres matériels militaires réformés	294	12 484 400
TOTAL		544	66 540 400

Source : DDCFET

En ce qui concerne la gestion du séquestre, l'année 2019 a vu l'élaboration de sa doctrine.

Par ailleurs, des actions sont en cours en vue de déterminer le niveau et l'étendue de la collaboration entre la Direction du Domaine de la Conservation Foncière de l'Enregistrement et du Timbre et l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT) sur les questions de saisie et de placement sous-main de justice.

En ce qui concerne le suivi et l'encadrement des CPFH en matière de domaine et de recouvrement, plusieurs activités ont été menées notamment :

- La distribution des avis
- La localisation et le référencement des parcelles dans le fichier de la redevance industrielle
- L'identification des parcelles recouvrables

Par ailleurs, le contrôle des actes soumis aux formalités d'inscription au livre foncier a permis d'obtenir les résultats ci-après :

- ✓ En matière d'utilisation des documents requis pour la formalité d'inscription au Livre Foncier

L'ensemble des Conservations ont produit les documents exigés avant toute inscription au Livre Foncier. Soit un taux d'utilisation de 100% aussi bien pour l'utilisation des fiches d'inscription que des listes de titres fonciers pour mise à disposition des volumes aux fins d'inscription.

- ✓ En matière de rejets d'actes

8 482 actes domaine et de recouvrement ont été reçus dont 151 rejetés en ce qui concerne les droits d'enregistrement, les droits de publicité ou des irrégularités d'ordre juridique.

- ✓ En matière de compléments de recettes

L'analyse des éléments de gestion au regard des rejets a permis de capitaliser plusieurs types de droits (droits d'enregistrement et droits de publicité) qui auraient pu engendrer des déperditions de recettes. Ainsi, le complément de recette recouvré est de 665 933 238 FCFA, soit 522 975 255 FCFA de droits d'enregistrement et 142 957 983 FCFA de droits de publicité.

2. La gestion de la conservation foncière

Les activités menées en matière de réglementation et de contentieux au cours de l'année 2019 ont consisté à prendre en charge les 97 dossiers reçus, répartis comme suit :

- ✓ En matière de suivi des dossiers de contentieux juridictionnel
 - deux (02) arrêts rendus par le Conseil d'Etat ;
 - neuf (09) rapports d'audience suite à des recours pour excès de pouvoir ont été reçus ;
 - trois (03) ordonnances réceptionnées aux fins de compulsoire ;
 - deux (02) ordonnances de radiation d'inscriptions au Livre foncier ;
 - une (01) ordonnance mise sous administration provisoire.
- ✓ En matière de suivi du contentieux administratif
 - douze (12) dossiers portant sur des recours hiérarchiques en vue de l'obtention de l'annulation des certificats de propriété foncière et des

certificats de mutation de propriété foncière ont été reçus. Ces dossiers ont été examinés et huit (08) suites ont été données.

✓ En matière de suivi des requêtes d'immatriculation

- quarante-cinq (45) demandes d'immatriculation aux fins d'arrêté d'affectation au profit de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ont été reçues et transmises aux Conservations compétentes pour accomplir les formalités requises.

3. La gestion des enregistrement et du timbre

Les actions essentielles menées en 2019 en matière d'enregistrement et du timbre ont tourné autour de l'encadrement et du suivi des activités des services de base, en matière de formation, de collecte des droits de timbres sur les opérations de transfert d'argent, et de constitution effective du fichier des contribuables en matière de baux.

4. La gestion du livre foncier électronique

Une plateforme indispensable dans la procédure d'immatriculation des biens immobiliers qui aboutit à la création du certificat de propriété foncière.

Le livre foncier électronique permet de centraliser les données relatives aux pérations d'immatriculation et de publicité des droits réels effectuées par l'ensemble des conservateurs de la Propriété foncière et des Hypothèques, sur le territoire national tout en permettant une consultation et une édition à distance des informations qui y sont contenues.

Les résultats obtenus par la DGI dans le cadre de la gestion du Livre Foncier Electronique sont déclinés dans les tableaux ci-après :

Tableau 14 : Situation globale des titres fonciers présents dans la base de données de la conservation foncière au 31 décembre 2019

Zone	Nombre de titres fonciers présents dans la base de données de la Conservation Foncière
District d'Abidjan	196 539
Intérieur du pays	84 472
Total	281 011

Source : DDCFET

Tableau 15 : Synthèse de la création des titres fonciers au titre de l'année 2019

Zone	Nombre de titres créés	Pourcentage
District d'Abidjan	9 355	52%
Intérieur du pays	8 668	48%
Total	18 023	100%

Source : DDCFET

Une bonne dynamique est observée dans la création des titres fonciers des CPFH de l'intérieur à la suite de l'opération de certification des titres fonciers. Les titres fonciers créés dans les CPFH de l'intérieur sont mis en ligne après un contrôle de cohérence par la Conservation centrale du Livre foncier Electronique dans la procédure de génération des données.

Tableau 16 : Situation globale des titres fonciers consultables en ligne

Zones	Nombre de titres fonciers mis en ligne en 2019	Pourcentage	Nombre de titres consultables en ligne
District d'Abidjan	7 752	14%	181 240
Intérieur du pays	46 033	86%	78 039
Total	53 785	100%	259 279

Source : DDCFET

Suite à la finalisation de l'opération de certification des titres fonciers des CPFH de l'intérieur au cours de l'année 2019, l'on observe une bonne progression des titres fonciers créés dans les CPFH de l'intérieur et consultables à distance.

Tableau 17 : Situation globale des publications de droits réels au Livre Foncier Electronique

Nature de la publication	Nombre d'inscriptions	Pourcentage (nombre d'inscriptions)	Valeurs inscrites (en FCFA)
Arrêtés de Concession Définitive (ACD)	9 930	59%	5 156 707 354
Transferts de Propriété	4 459	27%	326 097 431 557
Inscriptions d'hypothèques	1 839	11%	786 049 207 091
Radiations d'hypothèques	489	3%	118 163 604 020
Total	16 717	100%	1 235 466 950 022

Source : DDCFET

VI. MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS SUPPORTS

1. Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

A fin décembre 2019, la DGI qui compte 5 230 agents contre 4 870 à fin 2018, soit un effectif en nette progression de 360 agents, découlant du rapport entre les mouvements d'entrées et les mouvements de sorties sur l'année.

Ce personnel hors agents de sécurité, est composé de **1 962** femmes (**40%** de l'effectif) et de **2 931** d'hommes, soit **60%** des agents.

Le personnel à fin décembre 2019 est composé de :

- **2 607** fiscalistes, soit **49,8%** de l'effectif global ;
- **2 421** non fiscalistes (**46,3%**) ;
- **202** agents de sécurité (**90** policiers et **112** gendarmes) ; **3,9%**.

Tableau 18 : Structuration du personnel au 31 décembre 2019

N°	Désignations	Effectifs au 31 déc. 2018	Effectifs au 31 déc. 2019	Ecart
1	Personnel de production	4 476	4 814	338
2	Agents de Police	117	90	-27
3	Gendarmes	28	112	84
4	Agents HMI (centre de santé)	54	79	25
Total Personnel actif		4 675	5 095	420
5	Personnel inactif	195	135	-60
Effectif total de la DGI		4 870	5 230	360

Source : La DGI en chiffres 2019

Tableau 19 : Répartition du personnel selon les missions

Mission	Pourcentage	Effectif
Encadrement	24,16%	1163
Assiette	31,03%	1 494
Recouvrement	21,33%	1027
Contrôle	4,80%	231
Appui	8,91%	429
Autre	9,76%	470
Total général	100,00%	4 814

Source : La DGI en chiffres 2019

2. Au titre de la communication

Dans le cadre de la mise en œuvre de la communication interne, les activités menées au cours de l'année 2019 s'articulent autour de la **production des publications internes et de la gestion du site intranet de la DGI**

Au titre de la production des publications internes, ce sont :

- deux cent quarante-neuf (249) revues de presse éditées ;
- cinquante (50) « bulletins flash-hebdo » diffusés sur intranet ;
- trois (3) magazines «INFODGI» élaborés, mis en ligne sur intranet et édités en 300 exemplaires.

S'agissant de la gestion du site intranet de la DGI, ce sont au total 888 documents de diverses natures, diffusées sur l'intranet (343 Notes de service, 45 Notes d'information, 67 Notes d'interim, 53 Communiqués, 76 Décisions, 85 Convocations et 219 Nécrologies).

3. Au titre de la promotion du civisme fiscal

L'activité synthétique de promotion de civisme fiscal se présente comme suit :

- La diffusion de cinquante-et-une (51) émissions de « l'impôt et vous » sur RTI-1 ;
- La diffusion de quarante-deux (42) communiqués relatifs aux échéances de paiements des impôts et taxes et aux nouvelles dispositions fiscales ;
- L'exécution de sept (07) activités relatives au civisme fiscal à l'école (dotation en supports, participation aux journées socio-éducatives)
- La conduite de trente (30) rencontres d'échanges avec les couches socio-professionnelles (transporteurs, commerçants, coopératives agricoles etc...)
- L'exécution de trois (03) campagnes de communication (impôts fonciers, télé procédure et annexe fiscale 2019).

4. Au titre de l'amélioration de la qualité des services

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Système de Management de la Qualité (SMQ) pour la certification de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2019.

a. Projet de dématérialisation de la boîte à suggestions

Dans ce cadre, la Direction de la DGI s'est engagée dans un processus de dématérialisation de la boîte à suggestions avec pour but de :

- régler, en temps réel certains dysfonctionnements au sein des services ;
- recueillir les plaintes, les réclamations et les suggestions des usagers/clients ;
- offrir un service public de qualité aux partenaires de la Direction générale des Impôts.

Il a ainsi été finalisé la conception de la solution de collecte des avis et suggestions des usagers/clients en ligne dénommée « e-suggestion ».

La plateforme « e-suggestion » sera présentée au comité de Direction avant de la mettre à la disposition des usagers/clients sur le site internet de la DGI.

b. Opération de sondage d'opinion des usagers/clients des téléprocédures de la DGE

La préparation des services à la certification **ISO-9001 version 2015** a donné lieu à une opération de collecte de données conduite par l'Ecole Nationale supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (**ENSEA**) qui s'est effectuée auprès des usagers/clients de la Direction des Grandes Entreprises du **03 octobre 2018** au **1^{er} mars 2019**.

Cette enquête qui vise à apprécier le niveau de satisfaction des usagers/clients sur l'utilisation de la plateforme e-impôts implémentée à la **DGE** depuis le début de l'année **2017** a porté sur tous les aspects de l'appropriation de la plateforme par les usagers/clients.

De façon spécifique, elle a permis :

- d'évaluer la satisfaction globale et la satisfaction désagrégée des usagers de la plateforme e-impôts ;
- d'identifier les entraves à la satisfaction du contribuable ;
- de recueillir les suggestions des usagers/clients de la plateforme ;
- de proposer des mesures d'amélioration pour une meilleure utilisation et performance de cette plateforme.

c. Traitement des préoccupations des contribuables

Dans le cadre de la gestion de la ligne verte, cent vingt-huit (**128**) appels ont été enregistrés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, dont cinquante-huit (**58**) d'ordre fiscal, soixante-deux (**62**) demandes de numéros de téléphone, et huit (**8**) demandes de localisation de services.

5. La digitalisation des procédures

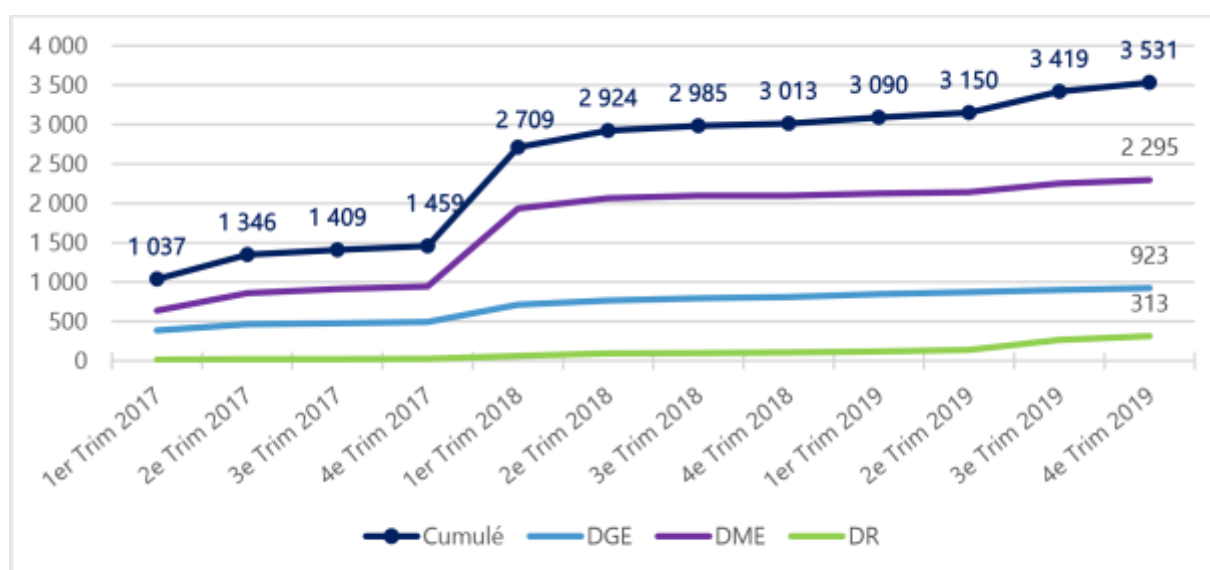
La digitalisation désigne le processus qui permet aux organisations de numériser grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) leurs procédures et leurs activités. Pour une administration telle que la Direction générale des Impôts (DGI) de Côte d'Ivoire, la digitalisation, en raison des bouleversements et des innovations qu'elle apporte dans son mode de gestion, constitue une véritable révolution.

Plus rapide, efficace et sûr, l'usage des technologies de l'information et de la communication permet aux contribuables et aux usagers, l'accomplissement des obligations déclaratives et de paiement des impôts et taxes de manière totalement dématérialisée sans se rendre physiquement dans un service des impôts.

L'année 2019 a été marquée par l'opérationnalité des fonctionnalités des lots 1 et 2 du SIGICI et son déploiement à la Direction des Grandes Entreprises (DGE), à la Direction des Moyennes Entreprises (DME) et dans deux directions régionales (DR) d'Abidjan (Direction régionale Abidjan Nord I et Direction régionale Abidjan Sud 2 en phase pilote).

De 2018 à 2019, le nombre d'assistance à distances a plus que triplé (passant de 4 993 en 2018 à 14 904 en 2019) tandis que le nombre d'accompagnements physiques a été multiplié par 5 (passant de 559 en 2018 à 3 059 en 2019). Ces fortes croissances s'expliquent d'une part par l'augmentation du nombre d'utilisateurs des téléprocédures à travers le portail e-impôts et la plateforme e-liasse. En effet, les contribuables des CME et de la DGE ont été emmenés à déclarer et payer leurs impôts exclusivement en ligne à compter de l'année 2019 tandis que les retardataires pour le dépôt de la liasse fiscale de l'exercice 2017 ont bénéficié de délais de grâce à plusieurs reprises au cours de l'année 2019.

Graphique 2 : Evolution des adhésions e-impôts entre 2017 et 2019



Source : DGI/ Centre des Téléservices Fiscaux

Après les trois premières années d'activité, on recense 3 531 adhérents au portail e-impôts. Le passage du dernier trimestre de l'année 2017 au premier trimestre de l'année 2018 a été marqué par un bond des adhésions dans les CME (avec près de 1 000 nouvelles adhésions) ; ce qui a entraîné une hausse de 1 250 sur l'effectif global des adhésions.

6. Gestion du système d'information de la DGI

L'amélioration du système d'information de la Direction générale des Impôts au cours de l'année 2019 est relative à la coordination de surveillance de la plateforme e-Impôt et à l'élaboration d'un projet de mise à jour des systèmes d'exploitation Windows de tous les postes de travail. Le contrôle des alertes et des mises à jour est fait au quotidien à travers les différentes consoles de gestion. Un protocole a été défini afin de procéder à une installation automatique de l'antivirus sur les nouveaux postes de travail.

En outre, la cartographie des risques du système d'information de la Direction générale des impôts a été réalisée à l'effet de classer et hiérarchiser ces risques pour les traiter par la suite selon le degré d'acceptabilité de l'organisation et la gravité de leurs effets. Ainsi, il ressort que cinq (05) risques ont été estimés critiques, six (06) moyens et douze (12) risques sont considérés mineurs. Face à ces menaces, des solutions ont été proposées et sont consignées dans un tableau dit des risques.

Par ailleurs, un applicatif de suivi dans la procédure de remboursement des crédits de TVA est mis en place. Il offre la possibilité à l'opérateur économique de suivre le traitement de sa demande. Mieux, c'est un système important tant pour l'Administration fiscale que pour le secteur privé.

Une solution « E-Cadastre Côte d'Ivoire » a été conçue dans le cadre de la géolocalisation des parcelles. La plateforme « E-Cadastre Côte d'Ivoire » permet la diffusion d'informations cadastrales fiables sur les parcelles aux usagers et aux professionnels de la chaîne foncière (notaires, experts immobiliers, géomètres, etc.).

Elle offre la possibilité d'éditer en ligne :

- la situation fiscale relative à un bien immobilier ;
- l'extrait cadastral ;
- un plan de localisation.

Elle permet également de consulter certaines informations notamment sur le titre de propriété, sur les limites administratives des régions et districts en Côte d'Ivoire. Sa mise en ligne est effective depuis le 30 avril 2019.

Par ailleurs, la Direction Informatique a procédé au déploiement du SIGICI précédé de l'assainissement du fichier des contribuables (formulaires GUOAR et IMMAT). Le projet HACKATHON du FMI concernant la digitalisation de la DGI est toujours en cours d'exécution ainsi que d'autres projets dont notamment :

- le développement de la télétransmission des états financiers : télé liasse ;
- la mise en place de système décisionnel ou Business Intelligent : QLIKVIEW ;
- le développement du module de gestion des convocations.

Au titre de la gestion du réseau et du matériel informatique, les actions entreprises ont permis l'interconnexion de plusieurs sites de la DGI, le câblage des locaux du CORIF et du nouveau bâtiment du CTF, le recensement, la maintenance préventive et le dépannage ou le remplacement du matériel informatique, la fourniture de 2319 micro-ordinateurs aux différents services de la DGI.

CONCLUSION

La DGI a mis en œuvre, en 2019, un plan d'action basé sur des réformes ambitieux en vue de sa modernisation au moyen de solutions numériques.

Les résultats de ce plan d'action ont été très encourageants, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif. Sur le plan quantitatif, les recettes brutes mobilisées ont connu une hausse de 157,3 milliards, par rapport à 2018, soit un taux de progression de 7,3%. Par ailleurs, les grands indicateurs de résultats se sont améliorés, notamment ceux relatifs à l'élargissement de l'assiette, au recouvrement des arriérés d'impôt et au contrôle fiscal.

Au niveau qualitatif, la digitalisation a permis d'assurer une meilleure prise en charge des recettes en général, et de sécuriser en particulier, celles des grandes et des moyennes entreprises. La réduction des coûts de formalité et la maîtrise relative des principaux risques de gestion ont été également quelques-uns des facteurs qui ont contribué à améliorer les performances globales en 2019.

En 2020, la Direction Générale des Impôts maintiendra le cap des réformes comme stratégie, d'une part, en vue de l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés, et d'autre part, de son adaptation aux mutations induites par l'évolution du monde à l'ère du numérique.

ANNEXES STATISTIQUES

Annexe 1 : Synthèse des demandes de création de titres fonciers

SCAD	Nombre de DT traités				Nombre de DT reçus				Nombre de DT rejetés				Nombre de DT en instance			
	2018	2019	Ecart	Taux de progression	2018	2019	Ecart	Taux de progression	2018	2019	Ecart	Taux de progression	2018	2019	Ecart	Taux de progression
Total Abidjan	9 773	12 233	2 460	25,2%	9 779	10 200	421	4,3%	3 032	1 168	- 1 864	-61,5%	3 202	4 520	1 318	41,2%
Total Intérieur	16 137	18 968	2 831	17,5%	12 668	13 139	471	3,7%	2 492	1 307	- 1 185	-47,6%	12 409	15 953	3 544	28,6%
Total Général	25 910	31 201	5 291	20,4%	22 447	23 339	892	4,0%	5 524	2 475	- 3 049	-55,2%	15 611	20 473	4 862	31,1%

Source : DCAD

Annexe 2 : Synthèse des contributeurs effectifs par direction régionale

	BIC		TVA		ITS		Impôt Synthétique		PATENTE COMMERCE		PATENTE TRANSPORT	
TYPE D'IMPÔT	Nbre d'assuje	Taux	Nbre d'assuje	Taux	Nbre d'assuje	Taux	Nbre d'assuje	Taux	Nbre d'assuje	Taux	Nbre d'assuje	Taux
TOTAL DGI	41 112	38,0%	37 137	32,8%	99 088	45,8%	52 233	56,5%	51 607	27,8%	97 545	47,5%
DGE	808	45,8%	611	54,5%	898	80,0%			680	3,8%	217	74,7%
DME	2611	65,5%	2 459	51,8%	2 619	71,4%			2 575	58,1%	438	88,8%
DR ABIDJAN	30 415	35,3%	29 094	29,4%	69 212	47,5%	36 359	56,4%	36 245	23,0%	63 605	43,6%
DR INTERIEUR	7 278	38,5%	4 973	41,0%	26 359	37,7%	15 874	56,8%	12 107	37,2%	33 285	54,2%

Source : Document d'analyse des recettes 2019

Annexe 3 : Comparaison des recettes brutes aux prévisions par nature d'impôts

Montants en millions de FCFA

	2019				2018			
	prév.	réal.	écart	taux de Réal	prév.	réal.	écart	taux de réal
Impôt Bic réel	279 838	261 244	-18 594	93,4%	284 487	289 291	4 804	101,7%
Impôt Bic rsi	9 226	9 804	578	106,3%	7 794	8 583	788	110,1%
Impôt Bnc	7 564	4 577	-2 987	60,5%	6 844	7 294	450	106,6%
Retenues bic-bnc	51 634	60 165	8 531	116,5%	49 615	48 956	-659	98,7%
Impôt Bic pétrole-gaz	76 603	103 256	26 653	134,8%	77 973	86 704	8 098	110,4%
Dont pétrole	31 741	48 422	16 681	152,6%	34 124	38 941	4 817	114,1%
gaz imputé	44 863	54 834	9 972	122,2%	43 849	47 763	3 281	107,5%
total impôts bic	424 865	439 046	14 181	103,3%	426 713	440 828	13 482	103,2%
Imp. sur rev. et sal.	444 162	403 657	-40 505	90,9%	392 283	377 756	-15 842	96,0%
Its solde	103 468	99 554	-3 914	96,2%	99 533	98 008	-1 525	98,5%
tot. Its	547 629	503 211	-44 418	91,9%	491 815	475 764	-17 366	96,5%
Patentes commerce	80 720	80 907	187	100,2%	75 809	74 452	-1 357	98,2%
Patentes transport	17 296	10 891	-6 405	63,0%	10 460	10 639	178	101,7%
total patentes	98 016	91 798	-6 218	93,7%	86 269	85 091	-1 179	98,6%
Iqr	39	57	19	148,0%	74	114	40	153,9%
Prélèv. AIRSI	17 849	16 023	-1 826	89,8%	15 618	15 845	227	101,5%
Impôt synthétique	13 232	10 680	-2 552	80,7%	10 408	10 162	-246	97,6%
Contribution pour la sortie de crise	0	0	0		128	128	0	100,0%
CRN	6	10	4	170,7%	92	98	6	106,9%
Irvn	86 706	68 537	-18 169	79,0%	83 101	83 997	896	101,1%
Irc	26 322	22 185	-4 137	84,3%	21 746	23 867	2 121	109,8%
Impôt foncier	119 686	113 363	-6 324	94,7%	101 020	99 442	-1 602	98,4%
Droits d'enregistrement	25 211	26 292	1 081	104,3%	21 642	20 940	-907	95,8%
Droit d'enreg./café-cacao	41 303	39 240	-2 063	95,0%	13 287	12 901	-386	97,1%
Droits d'enreg. sur Anacarde	9 747	10 439	692	107,1%	7 303	9 436	2 133	129,2%
Droits d'enregistr sur Coton, Cola et Karité	5 465	4 627	-838	84,7%		0		
Droits de Timbres	26 486	23 420	-3 066	88,4%	14 844	13 922	-922	93,8%
Produits des vignettes	20 123	17 592	-2 531	87,4%	20 308	18 423	-1 885	90,7%
Autres impôts directs	392 175	352 465	-39 710	89,9%	309 571	309 274	-526	99,8%
total impôts directs	1 462 686	1 386 521	-76 165	94,8%	1 314 369	1 310 956	-5 590	99,6%
Tva	543 749	516 274	-27 475	94,9%	485 957	471 327	-14 629	97,0%
TOB (ex Tps)	72 755	70 418	-2 337	96,8%	68 023	66 122	-1 901	97,2%
Taxes/tabac	23 497	23 971	474	102,0%	18 250	18 786	536	102,9%
Taxes/boisson	28 272	25 343	-2 929	89,6%	25 550	24 536	-1 013	96,0%
Taxes d'assurances	20 425	20 445	19	100,1%	20 530	19 228	-1 302	93,7%
Taxes domaniales	22 215	23 472	1 257	105,7%	34 996	31 812	-3 184	90,9%
Bonus de signature pétrolière	8 088	8 088	0	100,0%	10 354	6 039	-3 579	134,6%
Taxe ad valorem	17 198	18 565	1 367	107,9%	6 039	13 932	0	100,0%
Revenus du domaine	3 336	3 578	242	107,3%	2 347	2 160	-187	92,0%
Taxe exploitation Pétrolière	32 830	44 253	11 423	134,8%	33 417	37 159	3 471	110,4%
Dont pétrole	13 219	20 868	7 649	157,9%	14 624	38 941	2 065	114,1%
gaz imputé	19 611	23 385	3 774	119,2%	18 793	47 763	1 406	107,5%
Taxes / Carburant	457	310	-147	67,9%	178	173	-5	97,0%
Taxes d'abattage	1 322	1 309	-13	99,0%	841	659	-182	78,4%
Taxes/encours bancaires	0	0	0		0	0	0	100,0%
Taxe sur les télécommunications (TST)	56 062	52 160	-3 902	93,0%	49 276	46 893	-2 383	95,2%
Taxe spéc/communicat* téléphoniq	30 177	20 091	-10 086	66,6%	20 440	20 659	219	101,1%
Taxe sur le caoutchouc	62	66	4	106,9%	5	5	0	97,6%
Taxe pour le dev touristique (TDT)	1 724	1 908	184	110,7%	1 737	1 609	-128	92,6%
Taxe sur les Sacs et Sachets en Matière	118	122	4	103,3%	109	107	-2	98,3%
total impôts indirects	862 288	830 372	-31 915	96,3%	778 049	761 208	-17 113	97,8%
total impôts directs et indirects	2 324 973	2 216 893	-108 080	95,4%	2 092 419	2 072 164	-22 702	98,9%
FDPP	25 236	23 966	-1 270	95,0%	22 546	22 674	129	100,6%
Taxe de publicité	962	894	-68	93,0%	1 042	1 051	9	100,8%
Prélèv. / jeux casino	1 515	2 324	809	153,4%	0	1 080	1 080	
Fonds interprofessionnel pour la recherche et	10 517	10 657	140	101,3%	10 355	10 275	-80	99,2%
Taxe d'embarquement sur les titres de	2 178	2 014	-164	92,5%	1 932	2 101	169	108,8%
CSBA	0	0	0		38	47	9	123,6%
TDZTR	20 395	20 830	435	102,1%	22 356	20 318	-2 038	90,9%
TPC	2 156	2 169	13	100,6%	1 947	1 849	-98	95,0%
TSTDs	3 121	3 246	125	104,0%	2 547	2 621	74	102,9%
TTU	0	0	0	100,0%	0	0	0	
Redevance RTI	9 885	10 342	456	104,6%	9 221	8 587	-634	93,1%
Taxe pour la lutte contre le SIDA	1 249	1 299	50	104,0%	966	1 048	83	108,6%
TDPA	41	0	-41	0,0%		0		
TSPDF	37	66	29	176,9%		0		
Taxe Portuaire et aéroportuaire	484	655	172	135,4%		0		
Taxe pr l'enlèv. des ordures ménagères	7 444	11 307	3 862	151,9%	4 798	5 559	761	115,9%
TSPE	17	2	-16	9,0%	1,36	2	0	115,2%
Autres taxes	85 237	89 769	4 532	105,3%	77 748	77 214	-534	99,3%
Total général	2 410 210	2 306 662	-103 548	95,7%	2 170 167	2 149 378	-23 237	98,9%
Revenus du pétrole	44 960	69 290	24 330	154,1%	48 748	55 630	6 882	114,1%
Revenus du gaz	64 474	78 219	13 746	121%	62 642	68 233	4 687	108,9%
s/total pétrole-gaz	109 433	147 509	38 076	135%	111 390	123 863	11 569	110,4%
total hors pétrole-gaz	2 300 777	2 159 153	-141 624	93,8%	2 058 777	2 025 515	-34 805	98,3%

Source : Document d'analyse des recettes 2019

Annexe 4 : Répartition des recettes brutes par type de recouvrement

Montants en millions de FCFA

	2 019				2 018			
	Spontanés		Actions particulières		Spontanés		Actions particulières	
	réal.	%	réal.	%	réal.	%	réal.	%
Impôt Bic réel	214 418	10,68	46 826	15,66	250 121	13,15	39 170	15,82
Impôt Bic rsi	8 035	0,40	1 769	0,59	6 844	0,36	1 738	0,70
Impôt Bnc	2 695	0,13	1 882	0,63	2 786	0,15	4 508	1,82
Retenues bic-bnc	53 393	2,66	6 772	2,26	41 465	2,18	7 492	3,03
Impôt Bic pétrole-gaz	85 990	4,28	17 267	5,77	80 754	4,25	5 950	2,40
Imp. sur rev. et sal.	351 807	17,52	51 850	17,34	328 834	17,29	48 922	19,76
Ils solde	99 554	4,96	0	0,00	98 008	5,15	0	0,00
Patentes commerce	68 818	3,43	12 088	4,04	66 511	3,50	7 941	3,21
Patentes transport	10 714	0,53	177	0,06	10 262	0,54	377	0,15
Iqr	4	0,00	53	0,02	4	0,00	110	0,04
Prélèv. AIRSI	13 925	0,69	2 098	0,70	13 467	0,71	2 378	0,96
Impôt synthétique	10 197	0,51	483	0,16	9 495	0,50	667	0,27
Contribution pour la sortie de crise	0	0,00	0	0,00	53	0,00	75	0,03
CRN	2	0,00	8	0,00	1	0,00	97	0,04
Irvn	51 768	2,58	16 770	5,61	64 746	3,40	19 250	7,78
Irc	20 860	1,04	1 325	0,44	20 723	1,09	3 145	1,27
Impôt foncier	86 430	4,31	26 933	9,00	81 426	4,28	18 016	7,28
Droits d'enregistrement	25 183	1,25	1 109	0,37	18 153	0,95	2 787	1,13
Droit d'enrea./café-cacao	39 187	1,95	53	0,02	12 885	0,68	16	0,01
Droits d'enreg. sur Anacarde	10 127	0,50	312	0,10	9 023	0,47	413	0,17
Droits d'enreg./Coton, Cola et Karité	4 615	0,23	12	0,00	0	0,00	0	0,00
Droits de Timbres	23 024	1,15	396	0,13	13 345	0,70	577	0,23
Produits des vignettes	16 219	0,81	1 374	0,46	18 423	0,97	0	0,00
Tva	429 593	21,40	86 681	28,98	399 296	21,00	72 031	29,09
TOB (ex Tps)	68 675	3,42	1 743	0,58	65 909	3,47	213	0,09
Taxes/tabac	23 933	1,19	38	0,01	18 786	0,99	0	0,00
Taxes/boisson	25 338	1,26	5	0,00	24 283	1,28	253	0,10
Taxes d'assurances	20 024	1,00	421	0,14	17 542	0,92	1 687	0,68
Taxes domaniales	22 400	1,12	1 072	0,36	30 165	1,59	1 647	0,67
Bonus de signature pétrolière	8 088	0,40	0	0,00	6 039	0,32	0	0,00
Taxe ad valorem	15 170	0,76	3 395	1,14	13 286	0,70	646	0,26
Revenus du domaine	3 453	0,17	125	0,04	2 020	0,11	140	0,06
Taxe exploitation Pétrolière	36 853	1,84	7 400	2,47	34 609	1,82	2 550	1,03
Taxes / Carburant	303	0,02	7	0,00	173	0,01	0	0,00
Taxes d'abattage	1 259	0,06	51	0,02	623	0,03	36	0,01
Taxes/encours bancaires	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Taxe sur les télécom (TST)	51 641	2,57	519	0,17	46 892	2,47	0	0,00
Taxe spéc/communicat° téléphonie	20 087	1,00	4	0,00	19 542	1,03	1 117	0,45
Taxe sur le caoutchouc	64	0,00	2	0,00	0	0,00	5	0,00
Taxe pour le dev touristique (TDT)	1 483	0,07	425	0,14	1 437	0,08	173	0,07
TSSMP	115	0,01	7	0,00	107	0,01	0	0,00
FDFP	20 854	1,04	3 112	1,04	21 243	1,12	1 431	0,58
Taxe de publicité	819	0,04	75	0,02	862	0,05	189	0,08
Prélèv. / jeux casino	1 785	0,09	539	0,18	1 080	0,06	0	0,00
FIRCA	9 660	0,48	998	0,33	9 117	0,48	1 158	0,47
TETTA	1 901	0,09	113	0,04	2 101	0,11	0	0,00
CSBA	0	0,00	0	0,00	47	0,00	0	0,00
TDTZR	20 622	1,03	208	0,07	19 651	1,03	667	0,27
TPC	2 076	0,10	93	0,03	1 849	0,10	0	0,00
TSTDs	3 246	0,16	0	0,00	2 621	0,14	0	0,00
TTU	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Redevance RTI	9 316	0,46	1 026	0,34	8 587	0,45	0	0,00
Taxe pour la lutte contre le SIDA	1 299	0,06	0	0,00	1 048	0,06	0	0,00
TDPA	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TSPDF	62	0,00	3	0,00	0	0,00	0	0,00
Taxe Portuaire et aéroportuaire	652	0,03	3	0,00	0	0,00	0	0,00
Taxe pr l'enlèv. des ordures ménagères	9 823	0,49	1 484	0,50	5 559	0,29	0	0,00
TSPE	0	0,00	1	0,00	2	0,00	0	0,00
Total général	2 007 556	100	299 106	100	1 901 806	100	247 572	100

Source : Document d'analyse des recettes 2019

TABLE DES MATIERES

MOT DU DIRECTEUR GENERAL	1
SOMMAIRE	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	5
LISTE DES ANNEXES	6
PARTIE INTRODUCTIVE	7
LES MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	8
▪ Missions juridiques et techniques	8
▪ Missions fiscales	8
ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	9
LE COMITE DE DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	0
Focus : le SIGICI	11
❖ Généralités	11
❖ Objectif	11
❖ Principes structurants	12
❖ Architecture fonctionnelle du SIGICI	12
❖ Accessibilité et connexion au SIGICI	13
CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE L'ANNEE 2019	14
Autres indicateurs clés de l'année	15
EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019	16
PARTIE 1 :	21
DEROULEMENT DU PLAN D'ACTIONS 2019	21
I. Renforcer les capacités du personnel et moderniser les services	22
1. Renforcer les capacités du personnel	22
2. Moderniser les services	22
II. Mener des études sectorielles en vue de mieux cerner le potentiel fiscal	23
III. Poursuivre les réformes et la rationalisation du dispositif fiscal	24
IV. Optimiser le rendement de l'impôt	25
V. Renforcer l'autorité morale et améliorer la gouvernance	26
PARTIE 2 :	28
RESULTATS DE GESTION	28
I. Recouvrement des recettes fiscales	29
II. Gestion de l'assiette fiscale	31
1. Les assujettis aux impôts divers par régime d'imposition	31
2. Les assujettis à l'impôt foncier	31
III. Actions de lutte contre la fraude fiscale	34
IV. Gestion du cadastre	36
1. La gestion du domaine	38
2. La gestion de la conservation foncière	39
3. La gestion des enregistrement et du timbre	40
4. La gestion du livre foncier électronique	40
1. Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	42
2. Au titre de la communication	42
3. Au titre de la promotion du civisme fiscal	43
4. Au titre de l'amélioration de la qualité des services	43
a. Projet de dématérialisation de la boîte à suggestions	43
b. Opération de sondage d'opinion des usagers/clients des téléprocédures de la DGE	44
c. Traitement des préoccupations des contribuables	44
5. La digitalisation des procédures	44
6. Gestion du système d'information de la DGI	45
CONCLUSION	47
ANNEXES STATISTIQUES	48



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BP V 103 Abidjan / RCI - Tour E - Cité Administrative

Tél : (225) 20 21 49 78 / Fax : (225) 20 21 75 61

E-mail : infodgi@dgi.gouv.ci / Site Web : www.dgi.gouv.ci